



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Temoignages-de-Philippe-Billard-en>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Nos dossiers et analyses > Santé et sous-traitance > Le combat de Philippe Billard > **Témoignages de Philippe Billard en 2009**

6 novembre 2009

Témoignages de Philippe Billard en 2009

Intervention de Philippe Billard, CGT, porte-parole de l'association Sous-Traitance/Santé dans le nucléaire et la chimie au Forum Copernic du 21 mars 2009

Fondation Copernic

<https://videos.sortirdunucleaire.org/IMG/flv/20090321-copernic-philippe-billard.flv.ff1.flv>

> [Autres vidéos sur le même thème](#)

Sous-traitance : une maltraitance qui nuit aussi à la sûreté nucléaire

Témoignage de Philippe Billard

"Ne pas reconnaître que la sûreté des centrales nucléaires repose sur les épaules des salariés de la sous-traitance serait identique à couper la branche sur laquelle nous sommes assis. Alors, pensez-vous qu'il faille continuer de laisser maltraiter ces salariés ?"

"La pression à la paie pour fermer ma gueule"

Je suis salarié de la sous-traitance du nucléaire depuis septembre 1985, et j'ai pris mon premier mandat syndical à la CGT en 1987, au sein de l'entreprise Gagneraud. Sur le site de Paluel en Seine-Maritime, nous avons concentré notre travail militant sur la responsabilité d'EDF, qui exposait les sous-traitants aux travaux les plus pénibles. Les prémices de la maltraitance, mais sans commune mesure avec ce qui se passe aujourd'hui. En février 1999, je retrouve la centrale de Paluel comme intérimaire, puis je suis embauché en 2000 chez Delattre Levivier, sous-traitant qui deviendra un an plus tard Endel, intégré au groupe Suez (devenu GDF-Suez). En 2001 je suis élu délégué du personnel et membre du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail. La discrimination syndicale commence. Mon employeur remet en cause mes primes pendant deux ans (environ 150 euros mensuels). Il faudra une intervention de l'inspecteur du travail pour que je sois payé fin 2003. Mais dès janvier 2004, mon employeur recommence à ne plus me payer mes primes. Ce qu'il me reproche ? Lorsque je lui écris pour dénoncer nos conditions de travail inacceptables, je mets en copie l'inspection du travail, la médecine du travail, la direction d'EDF, les syndicats d'EDF, l'Autorité de Sûreté Nucléaire, l'Assurance Maladie...). Le patron n'accepte pas que je continue de dénoncer la maltraitance que nous subissons : pour lui, ce qui se passe chez nous devrait être traité uniquement à

l'intérieur.

Combien vaut la santé des précaires ?

Lorsque sont créées les CIESCT (Comité Inter-Entreprises Sécurité et Conditions de Travail), je deviens secrétaire adjoint de cet organisme à Paluel, et aussi membre de celui de Penly. J'effectue ces mandats de la même façon que ceux internes à mon entreprise. Il va sans dire que cela ne plait pas du tout à EDF, ni à mon entreprise. Je dépose régulièrement des droits d'alerte chez EDF, qui restent lettre morte. En 2006, je dépose un droit d'alerte qui va vraiment agacer EDF, car je dénonce la rupture d'une gaine de combustible sur la tranche 4 de Paluel : cette gaine est la première barrière de la sûreté d'une installation nucléaire de base. Je dénonce l'exposition non-déclarée aux rayonnements alphas durant cet arrêt de tranche. Quelques semaines plus tard, je dépose un droit de retrait collectif : sur Paluel, deux salariés viennent d'être contaminés par la légionellose. Ils sont entre la vie et la mort. Un collègue soigné à Rouen, l'autre à l'hôpital de Dieppe : trop mal en point pour être transporté plus loin. Aujourd'hui, l'un d'eux ne travaille plus en centrale. Et il est en procès avec son entreprise. Mais l'autre a repris en centrale, sans procès. Son épouse et lui travaillent dans la même entreprise. Beaucoup de salariés sont en intérim, mais les autres sont aussi des précaires : un CDI dans le nucléaire ne dure que le temps d'un chantier. Quoiqu'il en soit, EDF me court derrière pour faire reprendre le travail à tout le monde : nous sommes en arrêt de tranche avec un coût de 1 million d'euros par jour. La pression mise par les employeurs et EDF fera reprendre le travail.

Tentative de licenciement d'un lanceur d'alerte

Mes interventions devenant de plus en plus dérangeantes, en mai 2006 ma boîte profite de la perte du marché de Paluel pour monter une procédure de licenciement à mon encontre. Cela arrive après une réunion des délégués du personnel où je dénonce des magouilles entre employeurs pour se séparer les marchés, dans le cadre de la nouvelle PGAC (Prestation Globale Assistance Chantier). C'est nous, avec des camarades de Endel et de Clemessy, qui avons déposé un recours en justice pour dénoncer cette PGAC (et d'ailleurs nous gagnerons en Cassation). Compte-tenu de ces magouilles, j'annonce que je refuserai toute mobilité professionnelle. Devant ce refus de partir en déplacement, mon employeur ne me paie plus. Je vais aux prud'hommes et je gagne. Je retrouve mon salaire, mais pas le travail à Paluel. Pendant 31 mois, je serai laissé à la maison sans travail, et donc sans primes : une perte de 700 euros chaque mois. La procédure de licenciement continue, Endel se voit refuser le licenciement par le Comité d'Entreprise, puis par l'inspecteur du travail. En même temps, je retourne aux prud'hommes pour faire appliquer la décision de l'inspecteur du travail qui oblige mon patron à me remettre dans les conditions initiales. Je suis débouté car Endel dit avoir fait recours de la décision de l'inspecteur devant le ministère. Endel perd, le ministère du travail refuse mon licenciement. Retour aux prud'hommes, je gagne. Endel me donne du travail quatre mois après. Cerise sur le gâteau : un poste dans la pétrochimie, sur un petit atelier avec un seul responsable. Endel dépose un recours au Tribunal Administratif... et perd. L'entreprise retire son recours devant la cour d'appel de Rouen sur la décision des prud'hommes, et engagera une médiation pour sortir de l'ornière.

Un combat collectif s'engage

Lors de nos quatre rencontres, je ne cède pas sur mes positions : du travail à Paluel, le règlement de mes pertes de salaire, les dommages et intérêts, le paiement de la discrimination et du harcèlement, l'atteinte à mes enfants. Endel me confirme qu'EDF ne veut plus de moi sur ses centrales. Je comprends qu'Endel souhaite que je sorte de l'entreprise, sans le dire réellement, car rien de ce que je demande ne m'est attribué lors de ces négociations. Devant cette volonté d'EDF de m'écarter, et au vu des décisions de justice non appliquées, une suite collective doit être donnée à mon dossier, qui devient aussi celui de la représentativité des salariés de la sous-traitance dans le nucléaire. Si vous le souhaitez, vous pouvez venir nous rejoindre dans ce combat. La procédure de licenciement court

toujours. Nous avons monté une association avec des salariés de la sous-traitance du nucléaire, pour aider à la préservation de notre santé et aider les malades. Elle s'appelle « santé/sous-traitance » et son siège est à Fécamp. Nous acceptons toute bonne volonté pour nous aider.

Décembre 2009

philippe.billard(arobase)yahoo.fr

06.14.79.44.66

> [En savoir plus sur le procès de Philippe Billard aux prud'hommes le 1er juin 2010](#)